

VENDREDI
24
06
16

L'AVOCAT AU CŒUR DES MÉTAMORPHOSES DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE

CONGRES ANNUEL DE L'AAMTI UN MOMENT UNIQUE D'INFORMATION, DE RENCONTRES ET D'ANALYSE

Grand Auditorium - Maison de l'Avocat
2 Rue de Harlay, 75001 PARIS

R. S. V. P. à aamti@aamti.fr ou au 01 46 22 52 20

CONGRES NATIONAL DE L'AAMTI

LE VENDREDI 24 JUIN 2016 - 9h00 À 18h00 - MAISON DU BARREAU, 2 RUE DE HARLAY - 75001 PARIS.

TARIFS (déjeuner inclus)

- ▶ **Adhérent**
114,00 € TTC (95,00 € HT)
- ▶ **Non-adhérent**
186,00 € TTC (155,00 € HT)
- ▶ **Adhérent ACE**
150,00 € TTC (125,00 € HT)
- ▶ **Elève avocat**
48,00 € TTC (40,00 € HT)

Je m'inscris au dîner de gala OUI NON

▶ 102,00 € TTC (85,00 € HT)

Nbr de participant(s) :
Congrès : **x**
Dîner de gala : **x**
Total à régler :
€

ADHERENT AAMTI

OUI

NON

NOM
PRENOM
BARREAU
ADRESSE
CP
VILLE
TEL
COURRIEL

Je serai accompagné(e) OUI NON

Il / Elle est adhérent(e) de l'AAMTI OUI NON

NOM
PRENOM
ACTIVITE (merci de préciser le barreau si avocat)
ADRESSE
CP
VILLE
TEL
COURRIEL

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'AAMTI et doit être adressé à l'AAMTI **avant le lundi 20 juin 2016** en même temps que ce bulletin d'inscription à : AAMTI – 84 Avenue de Villiers – 75017 PARIS

MODALITES DE PARTICIPATION

Le Congrès entre dans le cadre de la formation continue des avocats et peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL. Tout bulletin incomplet (absence de signature, chèque manquant, bulletin d'adhésion non joint) ne sera pris en compte qu'à réception des éléments manquants. L'annulation de la participation au Congrès pour un motif autre que celui de force majeure ne pourra donner lieu au remboursement des frais versés.

Validation au titre de la formation continue : 5 heures / Numéro de formateur : 11 75 47866 75

Fait à Le

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



ASSOCIATION DES AVOCATS MANDATAIRES
EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES

L'AVOCAT AU CŒUR DES METAMORPHOSES DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE

CONGRES ANNUEL DE L'AAMTI

Le vendredi 24 juin 2016, de 9h00 à 18h00

A la Maison du Barreau de Paris – Grand Auditorium – 2 Rue de Harlay, 75001 Paris

Renseignements et réservations au 01 46 22 52 20 ou par courriel à aamti@aamti.fr

L'actualité du droit, de la transaction immobilière et des nouvelles technologies se bouscule pour faire du 3^{ème} Congrès annuel de l'association un moment unique d'information, de rencontres et d'analyse auquel nous avons le plaisir de vous convier à participer.

Matin

9h00 - Ouverture du Congrès par Monsieur le Bâtonnier de Paris Frédéric SICARD et de Monsieur le Président de la Commission Règles et Usages du CNB Dominique PIAU

9h30 - Introduction, par Maître Michel VAUTHIER, Président de l'AAMTI

10h15 - Les bouleversements de la tectonique du marché de la transaction immobilière : Table ronde animée par Maître Edouard VITRY, Cabinet K&L GATES avec Monsieur François PERRIGAULT Journaliste à BUSINESS IMMO – Monsieur Stanislas WARGNY Président-Fondateur d'IMOXO – Madame Sophie DESMAZIERES Présidente de BUREAUX LOCAUX, Monsieur Henry BUZY-CAZAUX, Président de l'Institut du Management des Services Immobiliers, Monsieur Hervé PARENT, Fondateur du Salon RENT- Real Estate & New Technologies

11h00 - Pause

11h15 - La révolution technologique 3.0 et digitale des métiers de la transaction immobilière : les solutions de l'AAMTI, par Monsieur Dan KOHN, Responsable Réseaux et Grands Comptes de SECIB

et Monsieur Loïc FARGETTON, Président de JURIHUB

12h00-14h00 - Déjeuner - Salon de l'Hôtel Harlay

Après-midi

14h00 - Réforme du droit des contrats et transaction immobilière, par Monsieur le Professeur Denis MAZEAUD

15h00 – L'avocat mandataire en transactions immobilières dans l'œil du Cyclone : ses forces au regard des autres acteurs de la transaction immobilière, par l'AAMTI

15h45 - Pause

16h00 – Nouveaux enjeux et nouvelles pratiques de l'obligation d'expertise préalable au prêt bancaire : table ronde animée par Maître André CATTAN, Spécialiste en droit immobilier avec Monsieur Philippe CONTE, Président de la CEIF-FNAIM – et Monsieur Carlos DA SILVA, Directeur Commercial de la MONTE PASCHI BANQUE

16h45 - Assemblée Générale de l'association

Ce programme est susceptible d'être modifié

Soirée de Gala

19h30 – Apéritif & remise des diplômes de formation du second examen certifiant des Avocats Mandataires en Transactions Immobilière

20h00 - Dîner de Gala

DÎNER DE GALA DU CONGRES

LE VENDREDI 24 JUIN 2016 - A partir de 19h30 - Millennium Hotel Paris Opéra

L'AAMTI a le plaisir de vous convier à participer au dîner de Gala organisé à l'occasion de son Congrès National.

Il se tiendra dans le prestigieux Millenium Hôtel du Boulevard Haussman, à deux pas de l'Opéra Garnier de Paris.

Il sera l'occasion de nous retrouver entre confrères le temps d'un moment convivial et ludique, autour d'un repas savoureux et gourmand.

Le dîner sera précédé d'un cocktail-apéritif au cours duquel aura lieu la remise des diplômes aux confrères ayant validé avec succès leur Cycle de Formation à l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières.

Pour vous inscrire, cochez simplement la case correspondante sur le bulletin d'inscription au Congrès.

Pour les personnes souhaitant venir accompagnées, veuillez à bien calculer le montant exact à régler.

Millennium Hotel Paris Opéra****
12 Boulevard Haussmann
75009 Paris





AAMTI

ASSOCIATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES

84 avenue de Villiers – 75017 PARIS

01.46.22.52.20

aamti@aamti.fr – www.avocat-immo.fr

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) Maître

Du cabinet :

Barreau Toque/Case :

Demeurant

Adresse e-mail :

Téléphone fixe : Portable :

Site web :

Ces informations serviront à vos communications avec l'association et à votre identification sur le site internet via l'espace adhérent et grand public ; en aucun cas elles ne seront utilisées à des fins commerciales ou vendues.

Je certifie avoir rempli toutes les conditions et formalités obligatoires fixées par mon Ordre pour exercer l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières (sauf membre observateur ou sympathisant).

J'adhère à « l'Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières » en tant que :

MEMBRE ACTIF

Je verse le droit d'entrée à vie et m'engage à payer ma cotisation selon les conditions ci-après exposées.

MEMBRE OBSERVATEUR OU SYMPATHISANT

Dans les mêmes conditions de droit d'entrée et de cotisation mensuelle que les membres actifs, si je n'exerce pas l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières, sans droit de vote aux Assemblées Générales de l'AAMTI.

MEMBRE BIENFAITEUR

Je m'engage à régler un droit d'entrée trois fois supérieur au barème ci-dessous et/ou à payer une cotisation mensuelle ou annuelle au moins égale à trois fois la cotisation de base ci-dessous, soit : € par mois

JE SUIS DEJA ADHERENT(E), JE SOUHAITE BENEFICIER DE LA NOUVELLE GRILLE ADHESION

Je retourne ce bulletin d'adhésion, ainsi que mon RIB et le mandat de prélèvement dûment complétés et signés afin de mettre à jour mon dossier.

► **Afin de ne pas retarder votre adhésion, merci de veiller à nous retourner votre dossier dûment complété et signé, accompagné des pièces justificatives indiquées en page 3 de ce bulletin.**

I. MONTANTS DU DROIT D'ENTRÉE ET DES COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2016

Le montant unique du droit d'entrée est de 90 euros TTC. Ce droit d'entrée est acquis à vie.

Ce droit d'entrée correspond à la participation de l'adhérent à la création de tous les supports dont il peut et va bénéficier.

Dans le cas où l'adhérent résilierait son adhésion à l'association et qu'il souhaiterait adhérer de nouveau, il n'aurait plus à s'en acquitter.

Le montant de la cotisation mensuelle dépend du pack adhésion choisi dans le tableau ci-après.

Les adhérents prennent l'engagement moral vis-à-vis de l'association de diffuser sur le site de l'AAMTI, www.avocat-immo.fr et / ou sur le réseau interne, toutes les annonces pour lesquelles ils ont reçu mandat.

Libellé du pack →	PACK ADHESION N°1	PACK ADHESION N°2	PACK ADHESION N°3	PACK ADHESION PREMIUM
Contenu du pack ↓	AMBRE	JADE	OPALE	TOPAZE
MONTANT TTC <i>(droit d'entrée de 90 euros à régler en sus)</i>	9,50 € / mois *	21 € / mois **	35 € / mois ***	100 € / mois ou % reversé ***
Pack nouvel adhérent de l'AAMTI <i>Contenu en page 5</i>	inclus	inclus	inclus	inclus
Bibliothèque de documents du site Avocat-immo.fr <i>modèles de mandat, veille juridique, outils de calcul, etc.</i>	accès illimité	accès illimité	accès illimité	accès illimité
Tarifs privilèges **** <i>sur toutes les activités de l'AAMTI et autres manifestations (formations, publications, séminaires, congrès, événements, salons...)</i>	inclus	inclus	inclus	inclus
Annonces				
Annonces sur Avocat-immo.fr	En supplément	incluses et illimitées	incluses et illimitées	incluses et illimitées
Annonces sur Réseau Interne AAMTI	En supplément	incluses et illimitées	incluses et illimitées	incluses et illimitées
Annonces sur Seloger.com	En supplément	En supplément	En supplément	En supplément
3^{ème} édition du Vade-mecum de l'avocat mandataire en transactions immobilière	En supplément	En supplément	incluse	incluse
Logiciel Panonceau Digital	En supplément	En supplément	Abonnement inclus	Abonnement inclus
Services Biens de Prestige & hors-marché				inclus
Votre Choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Consultez en page 4 les tarifs en vigueur des prestations et outils. / * Conformément à l'article 261 du CGI ce montant n'est pas soumis à TVA. / ** Conformément aux articles 261 et 268 bis du CGI ces montants sont soumis au taux normal de la TVA. / *** Conformément aux articles 261 et 268 bis du CGI ces montants sont soumis au taux normal et au taux réduit de la TVA. / **** Participation volontaire. Selon la manifestation et notamment pour les salons, une participation financière à tarif préférentiel sera demandée.

Pour des raisons pratiques de comptabilité et de gain de temps, le règlement de votre droit d'entrée et de votre cotisation mensuelle s'effectue uniquement et obligatoirement par prélèvement automatique mensuel.

Le droit d'entrée est prélevé automatiquement 15 jours après l'adhésion effective de l'avocat, en même temps que la première mensualité de cotisation.

En raison des délais imposés par les établissements bancaires, le premier mois de cotisation pourra être prélevé en même temps que le deuxième.

II. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DU MONTANT DE LA COTISATION

Pour que l'offre de services et outils proposée par l'AAMTI soit au mieux adaptée à l'activité de chaque adhérent et à son évolution, le barème de cotisation a été conçu pour être évolutif. Il est décidé et peut être modifié sur décision du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, l'adhérent peut effectuer une demande de changement de pack adhésion à tout moment auprès du secrétariat de l'association, soit par courrier, soit par mail aux adresses indiquées en page 1 du présent bulletin d'adhésion.

III. CONDITIONS DE L'ADHESION

Le dossier d'adhésion dûment complété et signé doit être retourné au secrétariat de l'association à l'adresse suivante : *A.A.M.T.I., 84 avenue de Villiers - 75017 PARIS*

L'adhérent peut à tout moment demander l'interruption des prélèvements de ses cotisations, sur demande écrite en accusé de réception.

Un mois après le non-paiement d'une échéance mensuelle des cotisations, l'adhérent se verra son adhésion résiliée de fait et ne pourra plus bénéficier des services et outils proposés par l'association.

L'adhérent a pleine et entière responsabilité de l'utilisation des services et outils qui sont mis à sa disposition par l'Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières.

À aucun moment la responsabilité de l'Association ne pourra être recherchée de quelque manière que ce soit, tant en ce qui concerne les outils mis à sa disposition qu'avec ses relations avec les tiers ou les membres de l'association. L'adhérent est seul pleinement responsable des informations transmises à l'Association et de leurs conséquences.

L'adhérent s'engage à informer l'Association de tout changement affectant les conditions de son exercice d'avocat mandataire en transactions immobilières.

IV. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Certains services réalisés pour les adhérents qui pourraient être proposés et / ou souscrits ultérieurement seront facturés en fonction de leur nature et de leur quantité, selon le pack adhésion de l'adhérent et les conditions tarifaires stipulées au verso.

En signant le présent bulletin d'adhésion l'adhérent s'engage à ne pas recevoir de mandat pour un bien présenté par un autre adhérent de l'association, dont l'annonce aurait été préalablement publiée et diffusée sur le site Avocat-immo.fr (espace grand public et / ou réseau interne).

Fait à _____, le _____

Signature et cachet :

Pièces à fournir impérativement en complément de ce dossier :

- **mandat de prélèvement SEPA dûment rempli et signé,**
- **Relevé d'Identité Bancaire**

TARIFS DES SERVICES ET OUTILS PROPOSES PAR L'AAMTI*

Offre de services et outils de l'AAMTI	TARIF PACK ADHESION N°1 AMBRE	TARIF PACK ADHESION N°2 JADE	TARIF PACK ADHESION N°3 OPALE	TARIF PACK ADHESION PREMIUM TOPAZE
Pack nouvel adhérent de l'AAMTI	inclus	inclus	inclus	inclus
Bibliothèque de documents (modèles de mandat, veille juridique, outils de calcul, etc.) du site Avocat-immo.fr	inclus	inclus	inclus	inclus
Tarifs privilèges <i>sur toutes les activités de l'AAMTI et autres manifestations (formations, publications, séminaires, congrès, événements, salons...)</i>	inclus <i>ou participation financière demandée selon la manifestation</i>	inclus <i>ou participation financière demandée selon la manifestation</i>	inclus <i>ou participation financière demandée selon la manifestation</i>	inclus <i>ou participation financière demandée selon la manifestation</i>
Annonces sur Avocat-immo.fr (<i>sans limitation de durée</i>)	50,00 € HT / annonce - durée illimitée	incluses	incluses	incluses
Annonces sur Réseau Interne AAMTI (<i>sans limitation de durée</i>)	15 € HT / annonce - durée illimitée	incluses	incluses	incluses
Annonces sur Seloger.com (<i>durée de diffusion limitée à trois mois</i>)	45,00 € HT / annonce / trimestre	45,00 € HT / annonce / trimestre	45,00 € HT / annonce / trimestre	45,00 € HT / annonce / trimestre
3 ^{ème} édition du Vade-mecum de l'avocat mandataire en transactions immobilière ***	A partir de 79 € HT	A partir de 79 € HT	inclus	inclus
Logiciel Panonceau Digital	17,50 € HT / mois	17,50 € HT / mois	abonnement inclus	abonnement inclus
1 lot de 10 plaquettes AAMTI clientèle / grand public	6,00 € HT	6,00 € HT	6,00 € HT	inclus
1 lot de 10 plaquettes AAMTI avocats**	incluse sur demande	incluse sur demande	incluse sur demande	incluse sur demande
1 lot de 100 cartes de visite nominatives AAMTI	124,50 € HT	124,50 € HT	124,50 € HT	inclus sur demande
1 lot de 500 cartes de visite nominatives AAMTI	184,50 € HT	184,50 € HT	184,50 € HT	inclus sur demande
1 lot de 50 stylos estampillés AAMTI (bleu, rouge ou noir)	72,00 € HT	72,00 € HT	72,00 € HT	inclus sur demande
1 Clé USB AAMTI	25,00 € HT	25,00 € HT	25,00 € HT	incluse
1 panneau immobilier « A vendre / louer »	prix défini selon caractéristiques	prix défini selon caractéristiques	prix défini selon caractéristiques	prix défini selon caractéristiques

* Tarifs en vigueur au 15/12/2015

** Plaquettes professionnelles à disposition des avocats adhérents souhaitant représenter l'association auprès de leurs confrères et instances professionnelles, en qualité d'ambassadeur de l'AAMTI.

*** Frais de port non inclus.

LES ESSENTIELS

de l'Avocat
Mandataire
en Transactions
Immobilières



« Les Indispensables de l'Avocat Mandataire en Transactions Immobilières »

Ce pack de bienvenue est fourni pour toute nouvelle adhésion. Il comprend :

- **l'accès à l'espace adhérent du site Avocat-immo.fr**, première vitrine de l'avocat mandataire en transactions immobilière sur Internet, outil de visibilité, d'information, d'échange et de partage. L'espace actualité permet entre autres de consulter et de partager des veilles juridiques relative à la transaction immobilière, des conseils et bonnes pratiques, de proposer des articles mettant en avant les spécialités des avocats adhérents de l'AAMTI ;
L'espace adhérent donne également accès en illimité à une base de documents (exemple de mandats de vente, d'achat, outils de calcul, veille du marché immobilier, etc.) ainsi que des outils de communication (logo AAMTI, bannières, autres supports de communication) téléchargeables gratuitement et à tout moment ;
- **la parution du profil dans notre annuaire des avocats mandataires en transactions immobilières** référencés sur le site internet Avocat-immo.fr, permettant d'être contacté directement par les membres du réseau AAMTI et de potentiels clients ;
- **des tarifs préférentiels** pour toutes nos activités, notamment lors de l'inscription au Cycle de formation AAMTI, à l'achat du VADE-MECUM de l'avocat mandataire en transactions immobilières, véritable outil pratique et théorique dans l'exercice de l'activité, ou encore lors de l'inscription aux manifestations (Congrès, salons) de nos partenaires.
- **la mise à disposition gratuite de deux lots de plaquettes AAMTI** : outil d'information et de réassurance, grâce à l'appartenance à un réseau de 600 Confrères mandataires en transactions immobilières, les adhérents reçoivent un lot à distribuer à leur clientèle et un second à destination des confrères intéressés par cette nouvelle activité ;
- **des objets publicitaires** : des stylos au nom de l'AAMTI, afin de valoriser votre affiliation au premier Réseau national et international de 600 avocats mandataires en transactions immobilière.



MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'AAMTI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AAMTI.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

PARTIE A REMPLIR RÉSERVÉE A L'A.A.M.T.I :

Référence Unique de Mandat :

NOM DU CREANCIER

AAMTI-Association des avocats mandataires en transactions Immobilières

ET ADRESSE :

84 Avenue de Villiers- 75017 PARIS

NUMERO I.C.S. :

FR34ZZZ575578

PARTIE A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT :

Veillez remplir tous les champs

NOM :

ADRESSE :

COORDONNEES DE
VOTRE COMPTE :

*Les deux à remplir
obligatoirement*

*Numéro d'identification internationale du compte bancaire - **IBAN**
(International Bank Account Number)*

*Code international d'identification de votre banque - **BIC**
(Bank Identifier code)*

DATE ET SIGNATURE :